



PRÉFET DE L'AVEYRON

Bilan des émissions de Gaz à effet de serre de la préfecture de l'Aveyron

Année 2015

Périmètre 1, 2,
et déplacements professionnels

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
V1	21/10/16	Version intermédiaire
V2	04/11/16	Version finale

Affaire suivie par

Stéphane ENJALBERT - Secrétariat Général - Mission pilotage et performance
<i>Tél. : 05 65 75 73 04</i>
<i>Courriel : stephane.enjalbert@aveyron.gouv.fr</i>

Rédacteur

Stéphane ENJALBERT - Secrétariat général – Mission pilotage et performance

Relecteur

Dominique CONSILLE - Secrétaire Générale de la préfecture

Référence(s) intranet

RaS

1/ Contexte et objectifs

1-1/ L'administration : description (nombre d'employés, nombre de sites...)

Au 31 décembre 2015 la préfecture de l'Aveyron compte 135 agents répartis sur quatre sites distincts : A la préfecture à Rodez sur deux bâtiments : le centre administratif Foch et l'hôtel préfectoral et en sous-préfectures à Villefranche de Rouergue et Millau.

1-2/ Mode de réalisation du bilan (en régie, prestataire, AMO) et organisation (COFIL, CoTech...)

Le bilan a été réalisé en régie avec l'appui du référent régional de la préfecture de la Haute-Garonne pour la complétude du tableau calc de saisie des données.

En effet, le référent départemental BEGES basé à la DDT de l'Aveyron n'exerce plus cette mission.

Ainsi, le référent BEGES de la préfecture n'a pas encore pu bénéficier de la formation en 2016 lui permettant d'utiliser le tableur.

Le COFIL sera réamorcé en début d'année 2017 afin de mettre en œuvre et suivre les actions du plan d'actions correspondant au BEGES réalisé pour la période 2016-2018.

1-3/ Les motivations, attentes et objectifs de l'étude

Cette étude s'inscrit dans le cadre de nouveaux BEGES qui doivent être conduits sur le périmètre du ministère de l'intérieur :

- en référence au décret du 11 juillet 2011 relatif au BEGES et au plan climat-énergie territorial pour les établissements publics et à la circulaire du 21 février 2013 du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie relative à la réalisation des bilans carbone dans les services de l'Etat d'une part ,
- et à la suite des premiers bilans conduits sur le périmètre ministériel en 2013 d'autre part.

1-4/ Le périmètre de l'étude

Année de référence et année du diagnostic : 2015

Sites et/ou activités considérés : sites regroupant les services administratifs de la préfecture et des deux sous-préfectures.

1-5/ Le phasage et le planning de l'étude

Le BEGES et le plan d'actions correspondant ont été réalisés en octobre 2016.

2/ Rappels méthodologiques

2-1/ Les principes généraux de la méthode employée (Bilan Carbone®)

L'outil Bilan Carbone® est une méthode de comptabilisation des émissions de GES développée par l'ADEME et désormais propriétaire de l'Association Bilan Carbone. Elle permet d'établir un état des lieux des émissions de GES produits au cours d'une année sur un ou plusieurs sites. La méthode passe en revue tous les flux physiques qui concernent l'activité (flux de personnes, d'objets, d'énergie, de matières premières...) et leur fait correspondre les émissions de GES qu'ils génèrent ou qu'ils ont générés au travers de facteurs d'émission.

2-2/ Définition des notions clés (effet de serre, PRG, émissions directes, émissions indirectes, ...)

Selon la classification et la terminologie de la norme ISO 14064, les émissions de GES se répartissent en trois périmètres opérationnels :

- **le périmètre 1 (scope 1)** comprend les émissions directes produites par des sources fixes et mobiles appartenant à l'obligé et nécessaires à son activité (véhicules, chaudières...),
- **le périmètre 2 (scope 2)** comprend les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaires aux activités de l'obligé,
- **le périmètre 3 (scope 3)** comprend les autres émissions indirectes (déplacements des agents, les déchets, l'acheminement des produits achetés par l'obligé,...).

A noter que la prise en compte du scope 3 pour le bilan carbone à réaliser sur les données 2015 est optionnelle.

2-3/ Les facteurs d'émissions utilisés

- énergie – combustibles,
- énergie – électricité,
- déplacements.

3/ Collecte des données

3-1/ Postes d'émissions pris en compte

- Energie – combustibles,
- Energie – électricité,
- et les déplacements professionnels (véhicules de service (scope 1), train et avion (scope 3)).

A noter que le périmètre des postes pris en compte pour le BEGES 2015 est plus restreint que celui retenu pour le BEGES 2012 ; pour autant il répond à l'obligation réglementaire qui porte uniquement sur les scopes 1 et 2.

3-2/ Ressources pour la collecte de données et modes de collecte

- énergie – combustibles : refacturation par le Conseil Départemental de l'Aveyron au prorata des surfaces occupées, examen des factures reçues en 2015 ;
- énergie – électricité : refacturation par le Conseil Départemental de l'Aveyron au prorata des surfaces occupées, examen des factures reçues en 2015 ;
- déplacements : kilométrage annuel classé par énergie (diesel, essence) et puissance de véhicule, examen du tableau de suivi du garage.

4/ Présentation des résultats du diagnostic

4-1/ Les outils utilisés

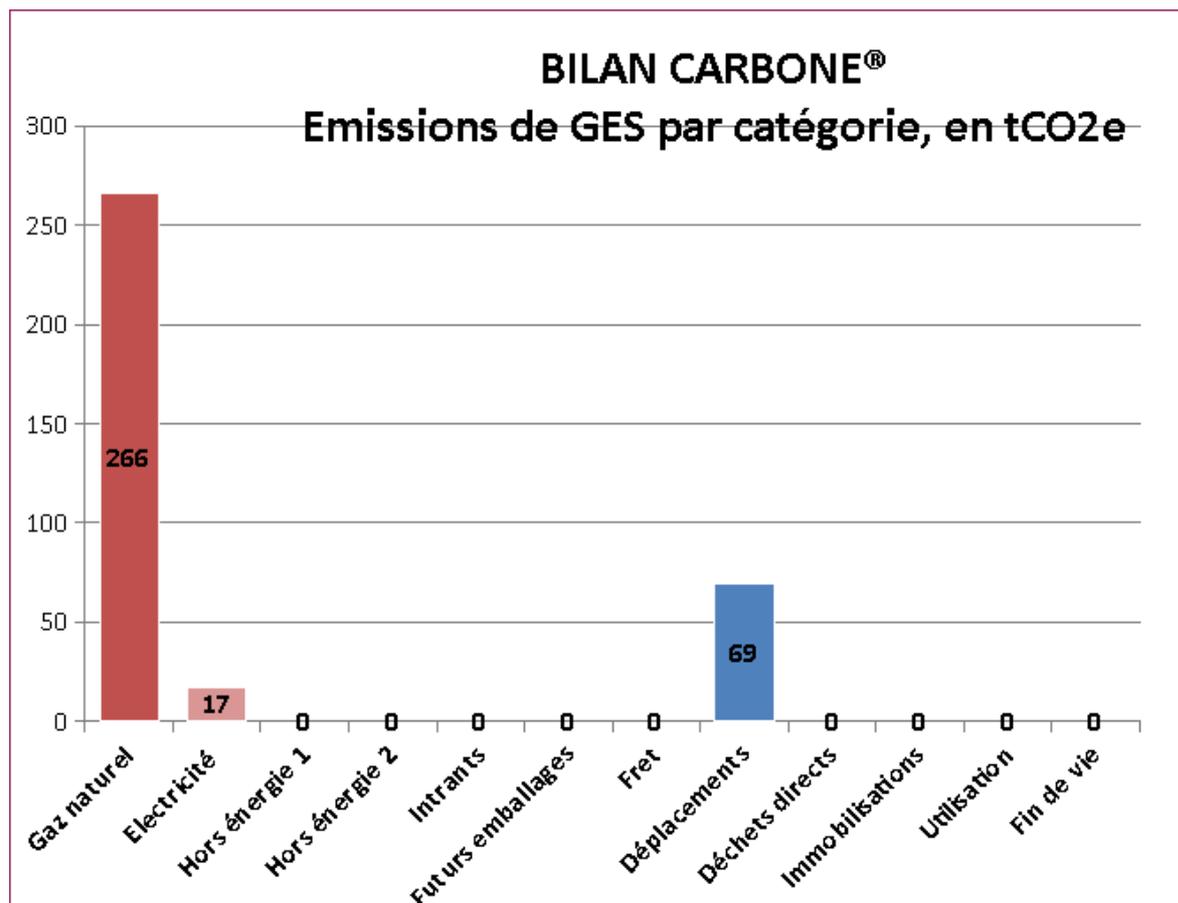
Tableau « Bilan_Carbone_V7.5 »

4-2/ Les émissions par catégorie

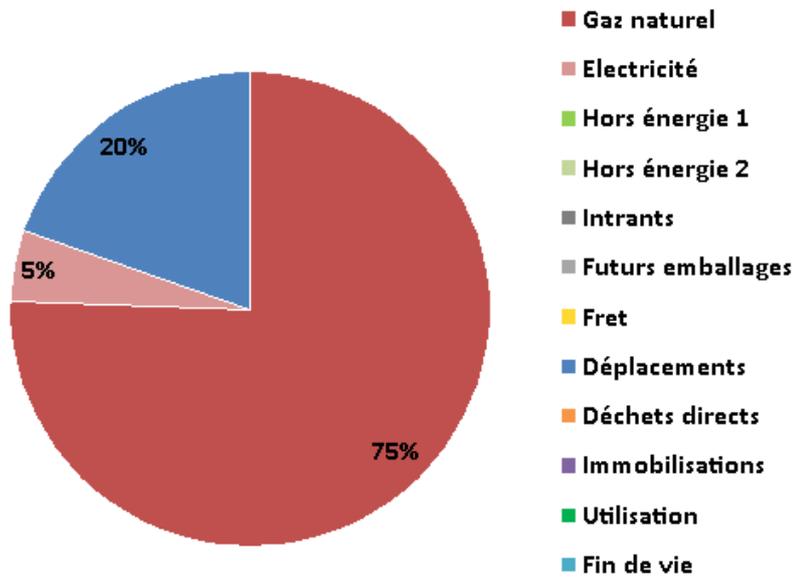
Energie 1 : gaz et fioul (scope 1 + scope 3)

Energie 2 : électricité (scope 2 + scope 3)

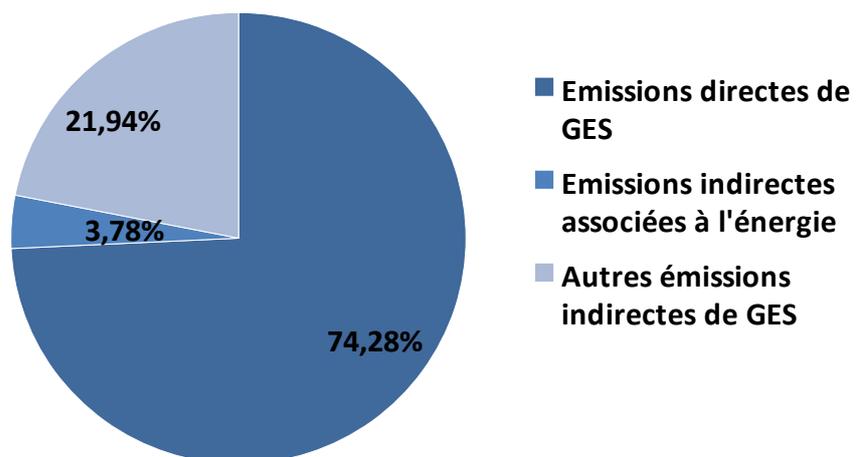
Déplacements : véhicules de service (scope 1) + déplacements train et avion (scope 3)



Bilan Carbone®
Emissions de GES par catégorie, en %



Bilan GES : Emissions de GES par scope,
en tCO2e et en %



4-3/ Les incertitudes par catégorie

Pour chaque catégorie d'émission un taux d'incertitude a été retenu :

- pour le gaz et l'électricité, un taux de 5 % a été appliqué pour tenir compte des incertitudes qui sont liées aux données relevées correspondant aux consommations réelles de gaz, d'électricité proratisées du fait que le bâtiment accueille d'autres administrations.
- Pour les kilométrages des véhicules de service, le taux d'incertitude de 10 % prend en compte l'utilisation des véhicules des membres du corps préfectoral pour leurs déplacements personnels qui ne peuvent faire l'objet d'un relevé kilométrique distinct.
- Pour les déplacements professionnels des agents en train et en avion, un taux d'incertitude de 5 % a été utilisé.

4-4/ Présentation des émissions au format BEGES réglementaire

catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions GES (en Tonnes)						différence année de référence et année du bilan (TCO2e)	
			année de référence (et année du premier bilan) - 2012 -Créer autant de colonnes de gaz que nécessaire-			année du bilan suivant - 2015 -Créer autant de colonnes de gaz que nécessaire-				
			CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	Total (TCO2e)	En valeur absolue	En %
Emissions directes	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	307		311	222		226		
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique				36		36		
	3	Emissions directes des procédés hors énergie								
	4	Emissions directes fugitives								
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
		Sous total	307	0	311	258	0	262	-49	-15,76%
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité			19			13		
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid								
		Sous total			19			13	-6	-31,58%
		Total scope 1 et scope 2	307		330	258		275	-55	-16,67%

5/ Synthèse

L'évolution à la baisse des émissions de GES à la préfecture de l'Aveyron entre 2012 et 2015 est le résultat des moyens engagés pour réduire les GES, on peut notamment citer :

- les travaux de performance énergétiques menés à la préfecture et en sous-préfectures,
- en ce qui concerne les déplacements aériens, systématisation d'une demande préalable de l'agent qui doit être motivée et autorisée par la secrétaire générale,
- le développement des visioconférences a réduit les déplacements sur Toulouse et Paris.

Cette baisse des émissions des GES peut s'expliquer également du fait d'hivers peu rigoureux depuis 2012 et une baisse d'effectifs entre 2012 et 2015 qui a réduit l'utilisation des véhicules de service.

Le changement récent de la chaudière du centre administratif Foch devrait permettre de réduire la facture énergétique.

De plus, le développement de la formation en e-learning pour l'ensemble du personnel et la mise en place de la web-conférence via l'outil JITSY devraient permettre de réduire nos émissions de GES dans les années à venir en évitant les déplacements routiers ou aériens.

6/ Objectifs de réduction et plan d'actions

6-1/ Les objectifs de réduction

L'objectif global de réduction des GES pour la période de 2016 à 2019 est de 3 % par an.

Cet objectif paraît réaliste au regard de l'évolution de la réduction des GES constatée entre 2013 et 2015.

6-2/ Les actions de réduction

Cf. plan d'actions joint au présent rapport.

6-3/ Les indicateurs de suivi

Les indicateurs de suivi figurent dans le plan d'actions joint au présent rapport.